PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE OU MOTOCYCLE

N° d'imprimé : **VP10010418**

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire Total	28/10/2026	26000545

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S035Z224

RAISON SOCIALE : CONTROLE TECHNIQUE PACE

ADRESSE : ZAC les Touches
7 Boulevard du Scorff
35740 PACE
Tel:02 23 42 22 22

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 035D1158

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GS-543-WV (F)	06/12/2023	06/12/2023

Genre	Marque	Type
CTTE	RENAULT	ABSENT

N° dans la série du type	Énergie
VF1MA000771523971	GO

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale
32700	MASTER

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

NOM, PRÉNOM OU RAISON SOCIALE :
ALCOPA AUCTION

ADRESSE :

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

1 - Défaillances constatées : 3

* 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (G)

6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (G,C,D,ARG,AR,ARD)

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (D)

2 - Information

Les défaillances précédées par ** sont CRITIQUES et celles précédées par * sont MAJEURES en cas de contrôle règlementaire.

GROUPE(S) DE POINTS CONTRÔLÉS

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié relatif au contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes.

MESURES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage :	+4.4 m/km			
Dissymétrie suspension :	6%		6%	
Forces verticales :	1266 daN		794 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	460 daN	463 daN	278 daN	289 daN
Déséquilibre :	1%		4%	
Forces de freinage (efficacité):	460 daN	463 daN	278 daN	289 daN
Taux d'efficacité global :	72			
Frein de stationnement	Taux d'efficacité : 19%			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées	C1 : <0.10	C2 : <0.10		
Feux de croisement	-0.2%	-0.7%		